



Séance du 24 février 2011

L'an deux mille onze, le vingt quatre février à vingt heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Michel Quinet.

Présents : Monsieur Michel QUINET, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Michel JACQUELINE, Monsieur Joël ANGOT, Monsieur Alain MELAIN, Monsieur Jean-Claude LECHATREUX, Madame Dominique TRAVERT, Monsieur Allain GUERIN, Monsieur Daniel LEFFILLIATRE, Monsieur Pascal THOËN, Madame Thérèse LEVOYER, Madame Caroline BRASSEUR-RIDEL, Monsieur Dominique ROUXEL, Monsieur Eric BRIENS.

Absente : Madame Dominique COLLAS

Pouvoir : Madame Delphine DUJARDIN à Monsieur Michel JACQUELINE, Monsieur Claude PATRIX à Monsieur Alain MELAIN

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 17

NOMBRE DE PRESENTS : 14

NOMBRE DE VOTANTS : 16

Secrétaire de séance : Monsieur Allain GUERIN

Date de convocation : 17 février 2011

1. Approbation du compte rendu de la séance du 27 janvier 2011

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée approuve le compte rendu de conseil municipal en date du 27 janvier 2011.

2. Abords du groupe scolaire Jacqueline Maignan Dossier de Consultation des Entreprises

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, qui présente au conseil municipal le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E) relatif aux travaux d'aménagement des abords du groupe scolaire Jacqueline Maignan.

Monsieur le Maire sollicite le lancement d'un appel d'offres en procédure adaptée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal :

- approuve le Dossier de Consultation des Entreprises présenté,
- donne pouvoir à monsieur le maire pour lancer l'appel d'offres susvisé en procédure adaptée et signer les marchés à venir.

3. Subventions

3.1 Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'article 179 de la loi de finances n° 2010-1657 a institué la DETR (issue de la fusion de Dotation Globale d'Équipement et de la Dotation de Développement Rural). Conformément aux dispositions de la circulaire de programmation 2011, les dossiers de demande de subvention doivent être déposés avant le 28 février 2011 auprès des services de la préfecture.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR pour réaliser les travaux de voirie permettant la sécurisation routière aux abords des écoles, de la cantine et du complexe sportif.

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal :

- décide de solliciter une subvention au titre de la DETR pour réaliser les travaux de voirie permettant la sécurisation routière aux abords des écoles, de la cantine et du complexe sportif.

3.2 Demande de subvention pour la restauration du Maître Autel de l'église Saint Jean-Baptiste

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de sa politique départementale en faveur des objets mobiliers inscrits, le conseil général peut attribuer une aide sous réserve de disponibilités budgétaires dans le cadre de la réalisation des travaux de restauration du maître autel de l'église Saint Jean-Baptiste. Toute action de mécénat est également encouragée par le Conseil Général.

Trois entreprises ont été consultées pour effectuer une offre de prix. La réalisation du cahier des charges a été confiée aux services de la conservation du patrimoine religieux du conseil général de la Manche. Leur expertise est également nécessaire pour analyser les offres de prix. Pour que le dossier soit complet, ces services attendent aujourd'hui un complément d'information de la part d'une entreprise.

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal décide :

- De retenir le dossier le moins disant lorsque le complément d'information aura été communiqué aux services de la conservation du patrimoine religieux du conseil général de la Manche,
- De solliciter une subvention auprès du conseil général de la Manche pour la restauration du maître autel de l'église Saint Jean-Baptiste.

4. Cession de terrains

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean Pierre LEVAVASSEUR, adjoint, qui présente au conseil municipal deux demandes d'acquisition de terrain de la part de monsieur et madame Couillard propriétaires au 24, rue du bois de l'enfer et monsieur et madame Lorant

propriétaires au 22, rue du bois de l'enfer. Ils souhaitent, chacun, acquérir une bande de la parcelle référencée AP n° 124, limitrophe à leur propriété et appartenant à la commune. Monsieur et madame Couillard pour une superficie d'environ 310 m², monsieur et madame Lorant pour une superficie d'environ 100 m².

Monsieur le Maire propose de fixer le prix du m² à 2,65 € conformément au prix d'acquisition au m² des terrains constituant le lotissement du « bois de l'enfer ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal :

- émet un avis favorable à la cession des surfaces concernées,
- fixe le prix du m² à 2,65 €
- dit que les frais de bornage et les frais notariés seront à la charge des acquéreurs,
- autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces et actes relatifs à ce dossier.

5. Personnel Communal

5.1 Régime indemnitaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à l'ouverture de la base de loisirs, les fonctions de monsieur Emmanuel Leruez, éducateur territorial de deuxième classe des activités physiques et sportives ont évolué pour assurer la responsabilité de cette base, lui conférant ainsi des missions nouvelles. Afin de prendre en compte ces nouvelles responsabilités, monsieur le Maire propose au conseil municipal la revalorisation du régime indemnitaire de monsieur Emmanuel Leruez.

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et autorise monsieur le Maire à prendre un arrêté fixant le régime indemnitaire de monsieur Emmanuel Leruez, éducateur territorial de deuxième classe des activités physiques et sportives à compter du 1^{er} janvier 2011 selon les conditions figurant au tableau ci-dessous :

Régime indemnitaire	Montant de référence	Taux
I.F.T.S. 3 ^{ème} catégorie	857,80 €	4,9

5.2 Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

Considérant les besoins ponctuels au musée Barbey d'Aurévilly, monsieur le Maire propose de procéder au recrutement d'un agent au titre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi pour une durée de six mois et pour une durée hebdomadaire de travail de 20 heures.

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à procéder au recrutement défini ci-dessus.

6. Régies municipales

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de nommer mademoiselle Nadine Lechevalier, adjoint administratif territorial de deuxième classe, régisseur suppléant de

l'ensemble des régies municipales. Cette nomination permettrait à mademoiselle Lechevalier d'avoir un contact régulier avec la trésorerie dont les services sont situés à Valognes et dont la permanence mensuelle à Saint-Sauveur-Le-Vicomte est momentanément suspendue.

Les régies concernées sont :

- régie cantine scolaire,
- régie médiathèque,
- régie camping,
- régie accueil périscolaire primaire,
- régie accueil périscolaire maternelle,
- régie animation spectacle,
- régie musée,
- régie droit de place.

Après en avoir délibéré par vote à main levée à l'unanimité le conseil municipal

- émet un avis favorable à cette proposition,
- autorise monsieur le Maire à prendre les arrêtés correspondants.

7. Budget annexe « ancienne distillerie »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de financement relatif à la réhabilitation d'un bâtiment industriel sur le site de l'ancienne distillerie. Le plan de financement est établi selon le tableau ci-après :

Commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte Bâtiment ancienne distillerie

	HT	TTC	Entreprise
SPS	1 840.00	2 200.64	Mesnil System
Contrôle technique	3 600.00	4 305.60	Socotec
Maîtrise d'Œuvre	78 000.00	93 288.00	Piard
DTA amiante plomb	878.00	1 050.09	Mesnil System
Diagnostic charpente	5 600.00	6 697.60	
Achat terrain /bâtiment	155 000.00	155 000.00	
frais d'acquisition	10 000.00	10 000.00	
éclairage public	20 000.00	23 920.00	
Travaux réhabilitation	1 312 891.00	1 570 217.64	
Ponts roulants	75 000.00	89 700.00	
CR75	45 000.00	53 820.00	
Publicité	942.10	1 126.75	
Total	1 708 751.10	2 011 326.32	

Considérant les règlements à effectuer, il propose au conseil municipal de contracter un emprunt sur la base de 1 710 000 €

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la charge d'emprunt sera couverte par le loyer relatif à ce bâtiment, convenu par lettre d'engagement avec le futur locataire.

Après en avoir délibéré par vote à main levée à l'unanimité le Conseil Municipal :

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour sélectionner la meilleure offre de prêt pour la somme indiquée et l'autorise à signer le contrat et tous documents nécessaires à sa réalisation,
- Emet un avis favorable à l'ouverture d'une ligne de trésorerie et autorise monsieur le Maire à procéder à cette opération.

8. Assainissement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de réduction d'assainissement de la part de madame DELMAILLE-GAUTIER Geneviève concernant une consommation d'eau anormale due à une fuite d'eau dans un appartement lui appartenant, situé 18, rue Bottin Desylles.

Le syndicat d'AEP, prenant en compte la moyenne des consommations habituelles de l'abonnement concerné, a consenti une remise exceptionnelle de 60 m³.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'effectuer la même remise au titre de l'assainissement, soit une réduction de :

- 60 m³ x 1,52 = 104,88 €

Après en avoir délibéré par vote à main levée à l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable et autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

9. Cart'@too

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la nouvelle convention d'affiliation au dispositif carte Tat'@too. Si la commune accepte de renouveler son adhésion, cela permettra d'accepter le paiement de l'entrée aux spectacles « villes en scène » au moyen d'@toos. Chaque @too vaut contremarque à la hauteur de la valeur faciale qu'il indique. La région Basse-Normandie s'engage à rembourser la commune des sommes qui lui sont dues.

Le conseil régional a adopté l'élargissement de la cart'@too aux jeunes de 15 à 25 ans dès la rentrée 2011. Auparavant, elle s'adressait aux 15-20 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par vote à main levée à l'unanimité émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte au dispositif Cart'@too 15-25 et donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

10. Ville en scène

10.1 Convention Villes en scène 2011 - 2014

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Alain Melain, adjoint, qui présente au conseil municipal la convention de renouvellement pour une période de trois ans, du 1^{er} janvier 2011 au 1^{er} janvier 2014, avec le conseil général de la Manche pour l'opération « Villes en scène ».

Après en avoir délibéré par vote à main levée à l'unanimité le conseil municipal

- émet un avis favorable à cette proposition,
- autorise monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

10.2 Convention particulière relative à l'achat de place de spectacles dans le cadre du partenariat DAC/DSD 2010 - 2011

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Alain Melain, adjoint, qui présente au conseil municipal une convention avec le conseil général de la Manche dans le cadre de l'opération « Villes en scène ».

Les directions de la solidarité départementale et de l'action culturelle du conseil général de la Manche s'associent pour favoriser l'accès aux spectacles « villes en scène » aux personnes individuelles et aux familles défavorisées bénéficiant d'un accompagnement dans le cadre du règlement de l'action sociale. Ainsi, le Département de la Manche réserve auprès de la commune des places à l'attention de ces familles au tarif préférentiel de 2 € par enfant et gratuit pour les parents et 2 € pour les adultes individuels. Le Département de la Manche apporte une contribution correspondant à la prise en charge des billets enfants et adultes, moins la participation de 2 € par billet enfant et adulte, et selon les tarifs en vigueur.

Après en avoir délibéré par vote à main levée à l'unanimité le conseil municipal :

- émet un avis favorable à cette proposition,
- autorise monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

11. Musée Barbey d'Aurévilly

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la grille des tarifs d'entrée au musée Barbey d'Aurévilly pour l'année 2011.

Il propose d'intégrer deux nouvelles tarifications. L'une concerne l'application d'un tarif préférentiel en participant à l'opération Normandy Day le 6 juin 2011 (plus de 150 animations sur la Normandie). L'autre concerne l'accès gratuit aux personnels d'accueil des Offices de tourisme et syndicats d'initiative dans le cadre d'un partenariat avec la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Normandie.

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs n'ont pas évolué depuis 2008 et propose au conseil municipal d'appliquer une augmentation de 5% en 2011 arrondi au dixième d'euro supérieur selon le tableau ci-après :

Libellé	Tarifs 2010	Tarifs 2011 et jusqu'à modification de la présente délibération
Entrée adulte	4€	4,20€
Entrée enfant	Gratuit jusqu'à 12 ans	Gratuit jusqu'à 12 ans
Scolaires étudiants	2€par personne	2,10€par personne
Groupe (à partir de 10 personnes)	3€par personne	3,20€par personne
Groupe scolaires, étudiants (à partir de 10 scolaires ou étudiants)	1,50€par personne (accompagnateurs, instituteurs, professeurs, directeur : gratuit)	1,60€par personne (accompagnateurs, instituteurs, professeurs, directeur : gratuit)
Chauffeur de bus	Gratuit	Gratuit
Titulaire de la cart' @too	Gratuit	Gratuit
Titulaire de la carte PASS Manche année en cours	Réduction de 10% sur les billets entrées individuelles	Réduction de 10% sur les billets entrées individuelles
Opération « La Normandie se découvre »	Réduction de 10% sur les billets entrées individuelles	1entrée enfant gratuite pour une entrée adulte payante
Normandy Day		Réduction de 10% sur les billets entrées individuelles
Pass accueil Normandie		Gratuit

Après en avoir délibéré par vote à main levée à l'unanimité le conseil municipal :

- approuve les propositions susvisées applicables au 1er janvier 2011 et jusqu'à modification par le conseil municipal,
- Autorise monsieur le Maire à signer la convention de partenariat 2011-2013 avec la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Normandie pour la mise en place du « Pass accueil Normandie » au musée Barbey d'Aurévilly.

12. Médiathèque Louise Read

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la liste des ouvrages de la médiathèque Louise Read à pilonner.

Après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité le conseil municipal autorise le pilonnage des ouvrages dont la liste figure en annexe de la présente délibération.

13. Salles communales

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les règlements intérieurs et tarifications de la salle des fêtes et de la salle Le Normandy. Il propose d'appliquer une augmentation de 5 % des tarifs avec application de l'arrondi. Les nouveaux tarifs sont annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré par vote à main levée à l'unanimité le conseil municipal

- émet un avis favorable à cette proposition.

13.1 Règlement intérieur de la salle des fêtes

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES FETES DE SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE

Article 1 : RESERVATION

Toute réservation ne sera valide qu'au moment du dépôt d'un chèque de caution de 160 € (délibération du Conseil Municipal du 24 février 2011).

Article 2 : PRISE DE POSSESSION ET RESTITUTION DE LA SALLE :

- La prise de possession de la salle se fera, ainsi que la restitution des clés, en présence d'un responsable désigné : pour une location à la journée, la veille à 17h00 jusqu'au lendemain à 9 h 00, pour une location au week-end, le samedi à 9 h 00 jusqu'au mardi matin à 9 h 00 sauf lors d'une location pour un mariage, dans ce cas, la salle des fêtes sera mise à disposition à 17 h 00 le vendredi soir.

- Un état des lieux se fera avant et après l'utilisation avec constatation de l'état de propreté et de bon fonctionnement des cuisines, toilettes, de la salle et des accès simultanément avec la mise à disposition et réception de la vaisselle, la mise à disposition et réception des tables et des chaises qui devront être laissées en place. Tout besoin de nettoyage exceptionnel entraînera un coût supplémentaire sur la location, soit 11,20 €/par heure nécessaire à la remise en état.

- L'Affichage est strictement interdit en dehors des endroits prévus à cet effet.

Article 3 : TARIFS

(1) Location du vendredi 17h00 au Lundi 9h00 :

- Caution de 160 € à la réservation
- Nettoyage exceptionnel : 11.20 €/ heure nécessaire à la remise en état
- Frais de chauffage, période hivernale 54 €
- Vin d'honneur : 0.32 €/ verre
- Couverts complets : 0.90 € (Couverts gratuits pour Associations de St-Sauveur)
- Particuliers domiciliés à St-Sauveur :

Avec repas : 193 €

Sans repas : 145 €

- Société extérieure, ou particuliers extérieurs à St-Sauveur :

Avec repas : 225 €

Sans repas : 161 €

- Associations communales :

Avec repas : 49 €

Sans repas : 49 €

Couverts gratuits

(2) Location de la veille à 17h00 au lendemain 9h00

Même Tarifs que (1) x 2/3 arrondi à l'€inférieur.

Ces tarifs ne comprennent pas les produits d'entretien. Toute dégradation sera facturée en plus.

ARTICLE 4 : ACCES – SECURITE

Pour user de cette salle en toute sécurité, il est important d'en définir les accès

- Les entrées se font par « l'entrée d'honneur », (face à la place)
- L'issue du fond (Rue du 8 Mai) n'est qu'une issue de secours et un accès de service
- Les locataires s'engagent à laisser libre l'accès des 2 entrées
- L'utilisation des cuisines doit se faire en conformité avec les prescriptions affichées existantes et selon les règles de sécurité et d'hygiène.
- Les utilisateurs doivent être assurés pour les activités qu'ils organisent.
- En cas de problèmes techniques, téléphoner au **06.73.41.41.34**.

ARTICLE 5 : TAPAGE

- Il est important de respecter la tranquillité des habitants du quartier
- Les tirs de feux d'artifices et les pétards sont strictement interdits dans la salle. Ils sont également interdits autour de la salle sauf :

- le 14 Juillet)
- le Jour de l'An) (Arrêté Préfectoral n° 90621 du 02/08/1990)
- La Fête de la Musique)
- La Fête Saint-Clair)

ARTICLE 6 : BOISSONS

La consommation des boissons est soumise à la réglementation en vigueur.

(Article L 491.2, Loi 9132 du 10.01.1991, article 10 IX)

ARTICLE 7 : PARA COMMERCIALISME

Il est rappelé de tenir compte de la lettre de Monsieur le Préfet du 11 mars 1996 à mesdames et messieurs les maires, ayant pour objet le para commercialisme et annexée au présent règlement.

ARTICLE 8 : ESTRADE

Si besoin est de déplacer ou démonter l'estrade, celle-ci devra être remise en place par les locataires.

ARTICLE 9 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

A toute location, le présent règlement doit être signé en double exemplaire par le locataire, une copie lui en sera remise. Pour tout différend lors d'une première location, une seconde sera refusée.

13.2 Règlement intérieur de la salle Le Normandy

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE « LE NORMANDY » DE SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE

Article 1 : RESERVATION

La réservation de la salle Le Normandy s'effectue en priorité pour les activités cinématographiques et théâtrales.

La salle pourra être réservée soit :

- à la journée ou à la soirée
- du samedi à 8 h 30 jusqu'au lundi à 14 h 00

Article 2 : PRISE DE POSSESSION ET RESTITUTION DE LA SALLE :

- La Prise de possession de la salle se fera, ainsi que la restitution des clés, en présence d'un responsable désigné.
- Un état des locaux et du matériel mis à disposition sera établi avant et après l'utilisation avec constatation de l'état de propreté des locaux et de bon fonctionnement du matériel. Tout matériel non rendu ou rendu en non état de marche fera l'objet d'une facturation. Tout besoin de nettoyage exceptionnel entraînera un coût supplémentaire sur la location, soit 11.20 € par heure nécessaire à la remise en état.
- L'Affichage est strictement interdit en dehors des endroits prévus à cet effet.
- Il est formellement interdit de faire entrer de la boisson et de la nourriture à l'intérieur de la salle de cinéma.
- En cas de problèmes techniques, téléphoner au **06.73.41.41.34**.

Article 3 : TARIFS

Week-end soit du samedi 8 h 30 au lundi 14 h 00

- Location week-end soit du samedi 8 h 30 au lundi 14 h 00 : 161 €
- Location journée ou soirée : 107 €
- Nettoyage exceptionnel : 11.20 €/ heure nécessaire à la remise en état
- Frais de chauffage, période hivernale :
 - 54 € pour une location week-end
 - 36 € pour une location journée ou soirée

14. Epannage des boues

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Joël Angot, adjoint qui présente au conseil municipal le rapport 2010 sur l'épandage des boues de la station d'épuration. Il informe également le conseil municipal que deux nouvelles exploitations participeront à l'épandage des boues en 2011.

15. Compte rendu des EPCI

CCVO

Jeudi 3 février	Réunion de la commission de voirie.
Jeudi 10 février	Réunion de la Commission d'Appel d'Offres « regroupement des écoles lot n° 2 charpente ».
Jeudi 17 février	Conseil d'Administration du SDIS à Saint-Lô.
	Présentation du projet « pôle de santé » au conseil de l'Ordre à Saint-Lô.
	Conseil communautaire.
Lundi 21 février	Réunion des présidents des communautés de communes de la Vallée de l'Ouve, du Bocage Valognais, communauté de communes de Bricquebec en Cotentin, communauté de communes du Val de Saire et la communauté de communes de la région de Montebourg concernant la fusion des EPCI.
Mardi 22 février	Réunion du comité des professionnels de santé.

Syndicat de transports scolaires

Mardi 8 février	Réunion du bureau du Syndicat de transports scolaires.
Mardi 15 février	Réunion du comité syndical Syndicat de transports scolaires. Le budget 2011 a été adopté lors de cette réunion.

16. Questions diverses

16.1 Effacement de réseaux rue croix d'épines

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levasseur, adjoint qui présente au conseil municipal l'estimation globale de la contribution de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte pour la première tranche d'effacement des réseaux électriques et génie civil du réseau de télécommunication de la rue croix d'épines réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche. L'estimation globale s'élève à 24 000 € TTC pour cette première tranche.

Après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal décide de poursuivre l'étude de l'effacement des réseaux rue croix d'épines.

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint qui présente au conseil municipal un dossier de demande de subvention auprès du syndicat d'électrification de La Haye du Puits pour l'effacement du réseau d'éclairage public rue croix d'épines.

Après en avoir délibéré par vote à main levée à l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter auprès du syndicat d'électrification de La Haye du Puits une subvention pour l'effacement du réseau d'éclairage public rue croix d'épines.

16.2 Vieux château

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des futurs aménagements du vieux château, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a inscrit dans sa programmation la réalisation d'une liaison entre le logis Robessart et le Donjon. Pour permettre le suivi technique de ce dossier, il propose de solliciter l'assistance à la maîtrise d'ouvrage de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal décide de solliciter l'assistance à la maîtrise d'ouvrage de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour permettre le suivi technique du dossier de la réalisation d'une liaison entre le logis Robessart et le donjon.

16.3 Base de loisirs

16.3.1 Création d'un club de canoë-kayak

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la création d'un club de canoë-Kayak dont le siège social se situe à la base de loisirs. Ce club porte le nom de « Club Canoë-Kayak Saint-Sauveur-Le-Vicomte. Il est présidé par monsieur Hervé Gevaert.

16.3.2 Véhicule

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une convention permettant la mise à disposition gratuite d'un véhicule neuf pour une durée de 3 ans par la société Visiocom. La société assure le financement du véhicule par la recherche de partenaires locaux. Au terme des trois ans, il est possible soit de renouveler l'opération pour une nouvelle période de trois ans, soit de restituer le véhicule, soit de l'acquérir. Le véhicule est personnalisé par le logo de la commune. Monsieur le Maire précise que l'opération ne peut être réalisée que si le véhicule est livré au plus tard le 30 juin 2011.

Après en avoir délibéré par vote à main levée à l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer la convention avec la société VISIOCOM pour la mise à disposition d'un véhicule minibus neuf places sous réserve de l'engagement de la société Visiocom de livrer le véhicule avant le 30 juin 2011.

16.3.3 Plaquettes

Monsieur le Maire présente au conseil municipal différents projets de plaquettes concernant la base de loisirs.

16.4 Conseil Municipal des Jeunes

Monsieur le Maire communique au conseil municipal les résultats du conseil municipal des jeunes dont le scrutin s'est déroulé le vendredi 11 février 2011 et l'installation officielle le vendredi 18 février 2011 dans la salle du conseil municipal en présence des directeurs d'établissements, des enseignants, des parents et des candidats non élus. Les conseillers élus ainsi que les candidats non élus ont été invités à s'inscrire dans trois commissions :

- Commission environnement sécurité,
- Commission solidarité intergénérationnelle,
- Commission culture, sports.

Monsieur le Maire propose que, compte tenu du nombre important d'inscrits au sein de la commission culture, sport, il soit créé deux commissions, une commission culture et une commission sport. Madame Levoyer, monsieur Lefilliatre et monsieur Levasseur se portent volontaires pour animer une commission. Un quatrième animateur doit être trouvé.

Monsieur le Maire rappelle que la mise en place de ce conseil municipal des jeunes est issue des échanges et des liens établis avec la ville d'Oberhausbergen et propose au conseil municipal de prendre contact avec monsieur le Maire d'Oberhausbergen pour préparer la concrétisation d'un jumelage entre les deux communes.

16.5 Centre d'interprétation relatif à la guerre de cent ans

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une première réunion du comité de pilotage du centre d'interprétation relatif à la guerre de cent ans s'est réuni le 20 janvier dernier. Ce groupe se compose de :

- Monsieur François Neveu : universitaire, retraité de l'université de Caen, médiéviste,
- Monsieur Marcel Rousard : universitaire, retraité de l'université de Caen, géographe,
- Monsieur Alain Sadourny : universitaire, retraité de l'université de Rouen, médiéviste,
- Monsieur Roger Jouet, universitaire, retraité de l'université de Caen, médiéviste,
- Monsieur Frédéric Henriot, DRAC,
- Madame Danielle Moureu, DRAC,
- Monsieur Gille Désiré dit Gosset, directeur du patrimoine au Conseil Général de la Manche,
- Monsieur Alain Talon, archives départementales,
- Monsieur Julien Deshayes, pays d'art et d'histoire « le clos du Cotentin »,
- Un représentant du parc des marais

La prochaine réunion du comité de pilotage est fixée au 14 avril 2011. Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux qui le souhaitent à rejoindre ce groupe de travail.

16.6 Association Squash Saint-Sauverais

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association « Squash Saint-Sauverais » va être prochainement dissoute.

16.7 Ce qui s'est passé depuis le dernier conseil municipal

Vendredi 28 janvier	Assemblée Générale du Moto Club du Val d'Ouve.
Samedi 29 janvier	Moment de convivialité dans les locaux mis à disposition par la municipalité pour l'association des restos du cœur.
Dimanche 30 janvier	Galette des rois de l'amicale des sapeurs pompiers.
Lundi 31 janvier	Réunion relative à la loi sur l'eau.
Jeudi 3 février	Assemblée Générale du club Plaisir d'être ensemble.
Samedi 5 février	Assemblée Générale du Foyer socio culturel.
Dimanche 6 février	Assemblée Générale société de pêche.
Dimanche 6 février	Assemblée Générale de l'UNC.
Dimanche 6 février	Conférence du Pays d'art et d'Histoire « avant le temps des photographes, Saint-Sauveur-Le-Vicomte d'après les dessins et les gravures anciennes ».
Jeudi 10 février	Conseil d'Administration de l'association des Maires de la Manche à Saint-Lô.
Vendredi 11 février	Elections du Conseil Municipal des Jeunes.
Samedi 12 février	Repas du comice agricole.
Samedi 12 février	Repas « tripes » organisé par l'amicale de Selsoif.
Vendredi 18 février	Installation du Conseil Municipal des Jeunes.
Samedi 19 février	Assemblée Générale des ACPG-CATM.
Samedi 19 février	Loto organisé par les parents d'élèves des écoles publiques.
Lundi 21 février	Réunion de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON).
Lundi 21 février	Audience à la cour d'appel de Caen dans l'affaire commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte contre madame Kerhervé.
Mercredi 23 février	Réunion de la commission de travaux.

TOUR DE TABLE

Monsieur Alain Melain, adjoint, informe le conseil municipal que la réunion de présentation des spectacles « villes en scènes – saison 2011/2012) se déroulera le 29 mars 2011 de 14 h à 16h30 à Saint-Lô. Il invite les conseillers municipaux qui souhaitent assister à cette représentation à lui indiquer leur participation pour permettre d'inscrire le nombre de participants de Saint-Sauveur-Le-Vicomte à cette manifestation.

Une conseillère municipale fait remarquer que le panneau limitant la vitesse à 30 kms/h situé dans la rue du vieux presbytère n'est plus très lisible. Monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, indique qu'un nouveau panneau a été livré. Il sera prochainement mis en place par les services techniques municipaux.

Une conseillère municipale indique que des plaques « France Télécom » se soulèvent rue Catherine de Longpré.

Un courrier va être adressé à « France Télécom » pour qu'il soit procédé au remplacement de celles-ci.

Un conseiller municipal indique que les bidons d'eau mis à disposition au cimetière d'Hautmesnil sont très souvent emportés par le vent. Il demande s'il serait possible d'apposer des fixations pour permettre de les accrocher au mur. Par ailleurs le tuyau d'arrosage de ce cimetière a été arraché. Les services techniques municipaux vont intervenir pour poser ces fixations et réparer le tuyau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.